

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars
Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	<u>Du 01/04/2015</u> <u>au 30/06/2015</u>	<u>Du 01/04/2014</u> <u>au 30/06/2014</u>	<u>juin-15</u>	<u>juin-14</u>	<u>déc.-14</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	92 877	85 108	171 046	157 627	317 218
Intérêts	60 336	55 944	120 782	112 021	236 143
Commissions en produits	11 713	11 303	21 843	21 841	42 662
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	20 828	17 861	28 421	23 765	38 413
2 - Charges d'exploitation bancaire	33 389	28 129	65 115	56 851	120 773
Intérêts encourus	33 124	27 857	64 537	56 369	119 681
Commissions encourues	265	272	578	482	1 092
3 - Produit Net Bancaire	59 488	56 979	105 931	100 776	196 445
4 - Autres produits d'exploitation	158	191	342	367	882
5 - Charges opératoires, dont :	15 308	16 365	32 357	29 565	61 743
Frais de personnel	11 750	12 933	25 059	22 759	47 325
Charges générales d'exploitation	3 558	3 432	7 298	6 806	14 418
6 - Structure du portefeuille au bilan			603 457	482 772	537 607
Portefeuille titres commercial			248 264	181 972	258 413
Portefeuille titres d'investissement			355 193	300 800	279 194
7 - Encours net des crédits			3 421 792	3 173 920	3 195 652
8 - Encours des dépôts, dont :			2 890 475	2 681 951	2 922 394
Dépôts à vue			1 027 371	881 472	842 372
Dépôts d'épargne			776 254	720 181	702 667
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			141 034	88 651	82 593
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (1)			582 953	540 276	627 953

(1) Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2015

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE 2015 :

A la fin du 2^{ème} trimestre 2015, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de +7,8%, passant de 3.173.920 mille dinars en 2014 à 3.421.792 mille dinars en 2015. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.

- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de +7,8% passant de 2.681.951 mille dinars en Juin 2014 à 2.890.475 mille dinars en Juin 2015.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +8,5% pour atteindre 171.046 mille dinars au 30/06/2015 contre 157.627 mille dinars au 30/06/2014. Cette progression concerne principalement les intérêts (+7,8%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+19,6%).

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +14,5% passant de 56.851 mille dinars en Juin 2014 à 65.115 mille dinars en Juin 2015. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des taux sur le marché monétaire.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 2^{ème} trimestre 2015 un montant de 105.931 mille dinars, contre 100.776 mille dinars au 30 Juin 2014, soit une progression de +5,1%.
- **Les charges opératoires** demeurent bien maîtrisées et n'ont augmenté que de +9,4%, pour atteindre 32.357 mille dinars au 30/06/2015 contre 29.565 mille dinars au 30/06/2014 ; ceci est dû à la hausse des charges générales d'exploitation de +7,2% et des frais du personnel de +10,1% entre Juin 2014 et Juin 2015.
- Au 30 juin 2015, le réseau d'agences est composé de 115 points de vente et ce suite à l'ouverture de 3 nouvelles agences courant le premier semestre de 2015.